



CODIR du 26 octobre 2017

Présents : Louis ARNOLD, Liliane BOUVERON, Jean-Pierre CLOAREC, Dominique COURBIÈRE, Jean-Paul DUMONTIER, Anne ESTINGOY, Jean-François GROS, Jacques-Édouard MOUNIER, Marie MORETTON, Marie-Claude NICOLAS-BAUER, Jacqueline ROMIER, Pierre ROMIER.

Excusés : Bernard CELLE, Gilles DUREL, Véronique RAMI.

Erratum CR du CODIR du 5 octobre: ajouter Liliane BOUVERON parmi les membres présents

Fonctionnement du CoDir

Véronique Rami a pris un travail jusqu'en avril. On ne modifie rien au comité de direction avant l'AG. JFG pense à 2 noms possibles Jean Vaucoret et Marc Deleigue. Il y en a peut-être d'autres.

Simulateur

Fluvia semble tout faire pour retarder le paiement de ce qu'ils nous doivent. Demande de plus en plus de justificatifs. JFG fait le point de cet après-midi. En l'absence de formation il va demander en comité de pilotage un forfait de 1000€ car Promofluvia fait toujours le travail à faire : la convention prévoit 100€ par stagiaire.

Le ministère travaille sur un texte pour obliger la formation sur simulateur dans les zones dangereuses dont le Rhône car la directive européenne sur les qualifications professionnelles n'a pas retenu cette option mais laisse le choix aux états de l'imposer ou non. Cf mail VNF du 11 octobre

C'est le CEREMA (Didier Baudry) qui est en charge de la définition des zones à risques

Port du Bordelan (Anse)

Suite à réunion avec SERL le 19/10. Projet d'ouverture pour 2022. Creusement du bassin en 2019-2020. Modification du PPRI à faire (durée 1 an) avant le début des travaux. Quels retours pour Promofluvia si on nous demande une assistance?

Convention CNBA

Prestation Promofluvia sous forme de forfait de 500€. Convention signée par JFG et renvoyée

Prévoir une première réunion sur plan Rhône entre nous (Anne Estingoy, Marie-Claude Nicolas-Bauer et Jean-Paul Dumontier) puis les rencontrer pour leur expliquer les opportunités et voir ce qui les intéresse.

PLU de Lyon : enquête publique en début d'année. Voir intervention de Promofluvia.

Convention avec les éditions du Breil (Castelnaudary)

directeur John Riddel. Ils publient entre autres des guides fluviaux



Mme Anne Ackermans a adhéré à Promofluvia, c'est elle qui écrit le guide.

La convention porte sur les préalables à l'édition d'un guide sur le haut Rhône

Principes : pour leur guide (30K€ ?), on leur transmet toutes les données qu'on a et nos contacts. On les aide à trouver des financements, le Plan Rhône pouvant donner des aides à l'édition.

Avantages Promofluvia pourraient être de 2 types :

- Remerciements à Promofluvia et une page sur Promofluvia en fin d'ouvrage,
- Financièrement : montant d'un tarif journalier sur tant de journées ? Remboursements des frais en sus ?

JEM revoit AA le 7 novembre.

Sous -commission VNF le 7 novembre à 9h15

Objet : les hydroliennes. JEM et LA demanderont les éléments de l'étude à VNF

Hydroliennes. Vnf a rappelé qu'un projet d'hydroliennes sur le Rhône est à l'étude; en parler dans le prochain NDB; à évoquer également à la réunion VNF du 7/11.

Formation Promofluvia

Compte tenu de l'absence de Véronique Rami, il faut trouver quelqu'un pour la formation, plusieurs options :

Serge Bonnet serait une bonne recrue, Louis Arnold aussi intéressé, Marc Deleigue peut-être plus tard quand il aura abandonné ses fonctions d'élus, Maurice Promonet peut-être un peu plus tard, PR en a parlé à JM Provent qui n'est pas intéressé pour le moment.

Formation du 13-14 novembre annulée car seulement 2 inscrits

Formation 4-5 décembre : 2 inscrits donc théoriquement 4 personnes potentielles.

Le bilan de 20147 sera 50% de celui de 2016 (année forte): plusieurs causes: la perte d'Euro-Disney, plus soumis à l'ASP, pas de client des grandes compagnies cette année, perte du lycée des Catalins du fait de l'agrément du GRETA local. Conséquence: être vigilants sur les frais de fonctionnement.

Calendrier du premier semestre 2018 à faire.

5 à 7

23 novembre sur la Via Rhona

Prochain 5 à 7 en février 2018 (à confirmer) sur le haut Rhône de Genève à Lyon (Feyssine) : état des lieux et perspectives. Intervenants : subdi VNF Marylin Revol, SRH....

Sujet à affiner : activités fluviales et enjeux futurs, tourisme, écluses.....

Navigation et environnement en général pourraient faire l'objet d'un prochain 5 à 7.

Assises de la mobilité

Agir pour le Fluvial (APLF) a décidé de déposer une contribution au ministère des transports dans le cadre des Assises de la mobilité, ainsi que l'avait suggéré Marc Papinutti lors du rendez-vous du 12 octobre dernier.

Anne Estingoy a largement contribué à l'écriture du premier jet de ce document qui fait encore l'objet de quelques ajustements avec Jean-Marc Samuel, président d'APLF.

Ce document rappelle les principaux éléments de constat sur l'évolution de l'activité fluviale et les obstacles au développement, et adresse à l'Etat un certain nombre de demandes et propositions.

Ci-dessous en voici les têtes de chapitre et les principales propositions :

I - Revaloriser le réseau existant et construire les maillons manquants pour que la voie d'eau puisse jouer pleinement son rôle.

APLF demande à l'Etat de mener une politique de rattrapage de l'infrastructure, à la hauteur des enjeux:

- maintenir l'implication forte de l'Etat dans la réalisation de Seine-Nord Europe et relancer le projet Saône-Moselle/Saône-Rhin
- assurer un niveau d'entretien normal des voies d'eau, petit et grand gabarit, pour permettre aux activités économiques de bénéficier d'une offre fluviale fiable et compétitive sur tout le réseau
- cibler les investissements sur les itinéraires, non pas en fonction des statistiques de trafics, mais au vu du potentiel de développement économique des territoires desservis et des opportunités de déploiement d'activités fluviales qu'il est susceptible de générer

II - Améliorer la compétitivité des chaînes multimodales fluviales par rapport au "tout route" pour élargir les parts de marché de la voie d'eau

1) Favoriser la maîtrise foncière des espaces riverains des voies d'eau et la mise en place d'une politique ciblée d'accueil des entreprises

APLF demande à l'Etat :

- de mettre en place une politique nationale visant à maîtriser les espaces fonciers indispensables au développement des fonctions industrialo-portuaires, notamment en élaborant le "schéma national de développement des ports intérieurs" (cf conférence fret fluvial), et en s'exprimant sur l'intérêt national qu'il représente, dans le cadre de l'élaboration des SRADDET et des SCOT (porter à connaissance, avis de l'Etat...)
- de ne pas limiter cette réflexion aux seuls axes desservant les ports, mais de l'élargir à tout le réseau y compris le réseau dit secondaire, car celui-ci permet d'assurer une desserte économique fine du territoire qui peut intéresser de nombreux chargeurs
- de veiller, auprès de VNF et des futurs SMO, à faire inscrire dans les cahiers des charges d'exploitation des ports une obligation de réservation des terrains bord à voie d'eau aux entreprises qui ont un besoin impératif d'accès fluvial direct, ainsi que les modalités de contrôle ad-hoc.
- de s'exprimer dans le cadre des démarches d'élaboration des SRADDET, afin que les Régions y inscrivent la nécessité de coordonner les politiques d'accueil des entreprises à l'échelle des bassins économiques et de les cibler en fonction du caractère multimodal des zones d'activité (optimisation des terrains disposant d'une desserte par voie d'eau)

2) Réduire les coûts des opérations de chargement-déchargement des bateaux fluviaux dans les ports maritimes

APLF demande à l'Etat :

- de prendre toutes les mesures nécessaires pour que, dans les ports maritimes, les entreprises de manutention traitent de manière équitable les bateaux fluviaux et les navires de mer :
- . introduire des obligations de service public dans les titres d'occupation du domaine et les contrats d'exploitation des Terminaux, avec contractualisation de parts modales fluviales minimales
- . faire payer les temps d'attentes des unités fluviales aux acteurs portuaires (surrestaries), lorsque ceux-ci en sont responsables
- de généraliser à tous les ports maritimes l'intégration des coûts de manutention fluviale dans les THC

3) Répercuter sur les chargeurs le coût des effets externes des différents modes sur l'environnement

APLF demande à l'Etat de mettre en place des mécanismes, fiscaux ou autres, pour répercuter sur les chargeurs le coût des effets externes des différents modes

L'une des pistes à explorer pourrait être de créer des mesures de défiscalisation en faveur des entreprises utilisant le transport fluvial

III – Favoriser la prise en compte du mode fluvial par les acteurs politiques et économiques en mettant en place des leviers juridiques et financiers

1) Inciter les collectivités locales à prendre en compte le mode fluvial dans l'organisation des fonctions de logistique urbaine des villes

APLF demande à l'Etat:

- d'inscrire dans les textes relatifs aux PDU l'obligation de réaliser un « schéma de desserte fluviale » pour les villes mouillées. Ce schéma devra localiser les quais utilisables pour les trafics urbains, leurs principales destinations (filières) et fonctionnalités, ainsi que leur articulation avec les équipements logistiques existants et futurs.
- de mettre en place des mesures réglementaires permettant de contraindre les chargeurs situés dans un périmètre proche du fleuve, et dont la marchandise est « fluvialisable », à utiliser la voie d'eau
- de modifier la loi sur l'eau art. L2124-13 sur le stationnement longue durée: l'accord des représentants des navigants doit être ajouté à celui des maires

APLF demande aux gestionnaires de la voie d'eau de veiller à préserver les quais urbains d'interface, et de prioriser l'utilisation des berges pour des activités fluviales

2) Peser sur l'organisation du "territoire logistique", et plus particulièrement sur la manière dont les flux de marchandises sont traités au départ (ou à destination) des ports maritimes

APLF souhaite que les délégués interministériels aux développements des axes portuaires et logistiques travaillent sur ces questions dans l'objectif de donner aux décideurs publics les moyens d'établir un dialogue constructif avec les entreprises et d'orienter plutôt que de subir les effets de leurs décisions

IV - Favoriser l'innovation

APLF demande que les aides apportées par le PARM pour l'expérimentation de nouveaux trafics soient augmentées d'une manière significative et élargies, notamment à l'étude de solutions techniques/technologiques innovantes.

V - Tourisme et transport fluvial, une complémentarité à jouer dans un intérêt réciproque



APLF demande à l'Etat:

- de considérer l'ensemble du réseau fluvial géré par VNF comme susceptible de voir se développer une activité économique pérenne, et donc d'augmenter la dotation à l'établissement public avec pour mission de répondre localement aux besoins identifiés pour la relance de l'activité.
- de financer une campagne nationale de communication autour des atouts de la voie d'eau sur le plan écologique, économique et sociétal.

Les revendications d'Agir pour le Fluvial leur serviront de feuille de route.

Ce texte pourra également nous être utile pour bâtir nos futures contributions notamment dans le cadre du SRADDET.

Le document complet est annexé en PJ.